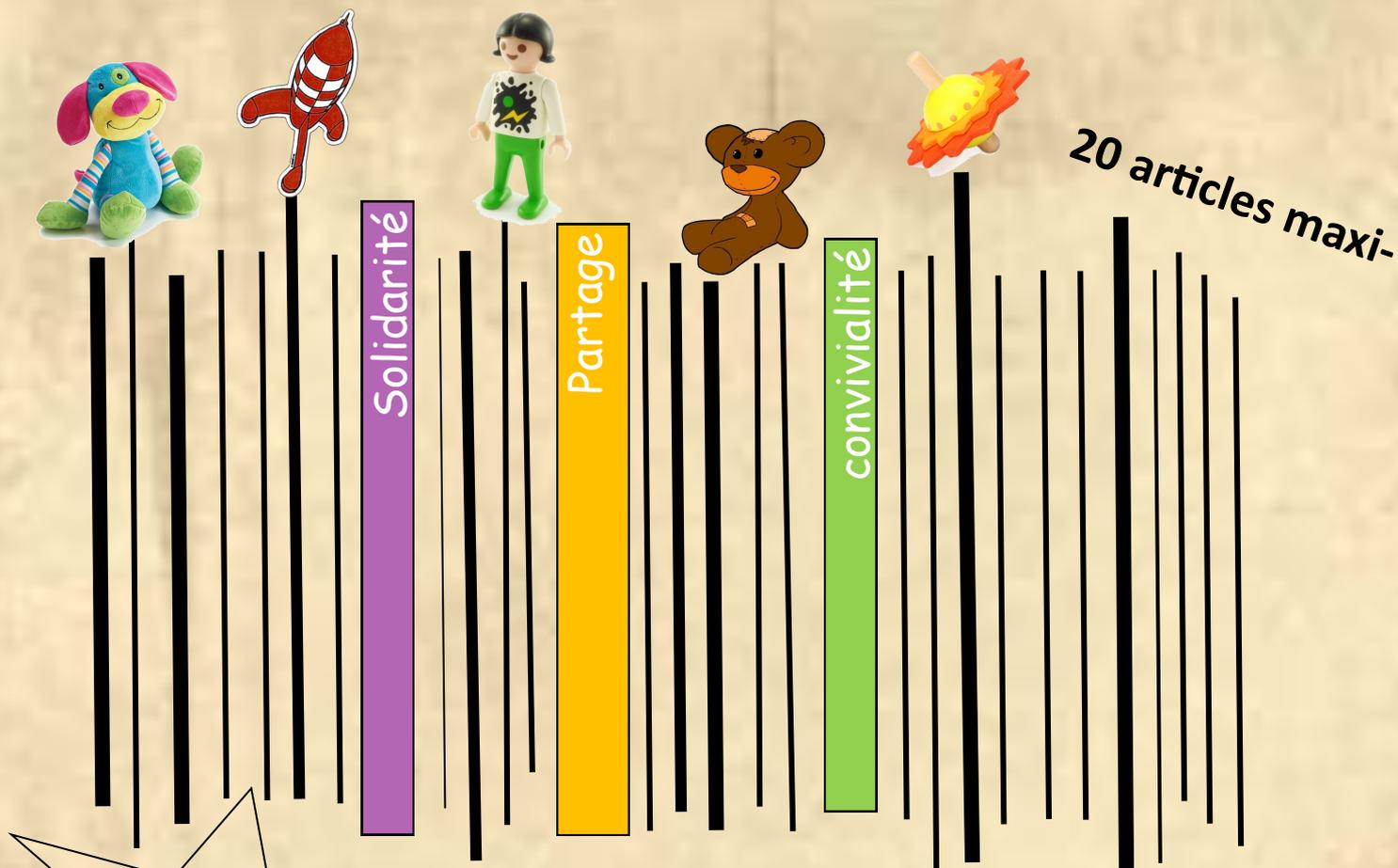


BOURSE AUX JOUETS

Dépôt : vendredi 23 novembre 9h à 18h

Vente : samedi 24 novembre 9h à 12h30



Nouveauté

Un droit de dépôt est demandé cette année pour aider
les épiceries solidaires de l'AMAQY

Un dossier de pré-inscription est à retirer à
la maison de quartier

Règlement au dos

Toute participation donnera droit à un tour de manège gratuit au
marché de Noël , place de la mutualité

Maison de quartier
du Bourg

02.51.36.35.14

bourg@amaqy.fr

AMAQY
Association des Maisons de Quartier Yonnaises
Bourg sous la Roche

Ry la ville
La Roche-sur-Yon



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la Vendée

Cab Comité
d'Animation
Le Bourg sous La Roche

Règlement

Objectifs:

La bourse aux jouets a pour objectif de permettre à toutes les familles qui le souhaitent de se séparer de jouets en bon état dont elles n'ont plus l'usage et d'en acheter de nouveaux à prix modiques.

D'autre part, la Maison de Quartier s'associe aux épiceries solidaires de l'Amagy pour sensibiliser les enfants à une action de solidarité au profit des familles les plus démunies.



Fonctionnement:

C'est quoi un droit de dépôt : pas de mètre linéaire à payer, une vente gérée par une équipe de bénévoles, mais un produit lié à la petite enfance (paquets de couches, petits pots, hygiène corporelle) à offrir aux épiceries solidaires de l'AMAQY au moment où vous venez déposer vos jouets.

- * Tout article déposé doit être **propre, en bon état de marche et complet**.
- * Seuls les bénévoles sont juges de l'état du jouet et de son acceptation.
- * Chaque personne pourra déposer jusqu'à **20 articles maximum**.
- * Tout jeu non muni de piles sera refusé.
- * Les peluches, les cassettes vidéo, les CD et les DVD ne seront pas acceptés.
- * Seuls les consoles et jeux vidéo Nintendo DS seront acceptés et testés par nos soins.
- * Les puzzles devront être **complets, faits** et mis sous cellophane pour une meilleure lisibilité, sinon ils seront refusés. (pas plus de 100 pièces).
- * Les **livres** seront vendus uniquement à l'unité.
- * Une grille de prix sera proposée par les bénévoles pour vous aider à évaluer vos jouets.
- * Toute l'organisation de la bourse est assurée de façon bénévole.
- * Une somme égale à **10 %** du prix de vente sera retenue pour couvrir les frais de fonctionnement.
- * Les jouets non récupérés, seront remis **aux épiceries solidaires de l'AMAQY**.
- * Seuls les paiements en espèces seront acceptés.
- * Fournir un justificatif d'identité et une attestation de non-participation à deux manifestations de vente dans l'année
- * En cas de perte, de vol ou de détérioration, la Maison de Quartier décline toute responsabilité et ne rembourse pas.
- * Les poussettes sont interdites dans la salle lors de la vente.

**Paiement et reprise des invendus le samedi 24 novembre 2018
de 18h00 à 20h00 à la Maison de Quartier.**